

La réforme aurait causé 1000 pertes d'emploi dans les CPE

Katia Gagnon

La Presse

Montréal — La réforme du réseau des CPE, qui a créé 164 bureaux coordonnateurs pour gérer les services de garde en milieu familial, a conduit, jusqu'à présent, à la perte de 1000 emplois dans le réseau des CPE. C'est ce que révèle un sondage réalisé par l'Association des centres de la petite enfance auprès de la moitié des CPE et des bureaux coordonnateurs de la province.

Dans les mois qui ont précédé la mise en place des bureaux coordonnateurs, l'AQCPPE a sondé les 1000 CPE du Québec. Près de la moitié ont répondu aux questions de l'association, qui leur demandait, en gros, s'ils allaient couper ou ajouter des postes dans leurs établissements d'ici le premier juin, date d'entrée en vigueur des bureaux coordonnateurs.

Les bureaux coordonnateurs, qui gèrent désormais les 14000 places en milieu familial du Québec et dont la grande majorité est toujours membre de l'AQCPPE, ont répondu qu'ils avaient créé l'équivalent de 270 postes. Les CPE, eux, ont dit qu'ils avaient coupé l'équivalent de 823 postes. Grand total 514 postes en moins dans le réseau, dont au moins 250 sont des conseillères pédagogiques. Et, évidemment, dont l'écrasante majorité sont des femmes.

En réalisant une projection sur l'ensemble du réseau, l'AQCPPE en arrive donc à une perte probable de plus de 1000 emplois. «Il n'y a pas de correspondance entre la main-d'œuvre qui perd son emploi en CPE et les emplois créés en bureaux coordonnateurs», résume Geneviève Issalys, porte-parole de l'AQCPPE. Ces chiffres ont été rendus publics il y a deux semaines, lors de l'assemblée générale de l'organisme.



PHOTO - PC
Selon un sondage réalisé par l'Association des centres de la petite enfance auprès de la moitié des CPE et des bureaux coordonnateurs de la province, la réforme entraînera la perte de 1000 emplois.

En plus, observe l'AQCPPE, les conseillères pédagogiques qui se replacent en bureaux coordonnateurs changent de titre et voient souvent leur salaire révisé à la baisse. L'une de ces conseillères pédagogiques, qui compte un grand nombre d'années d'expérience et qui a accepté de parler sous le couvert de l'anonymat, voit son salaire passer de 42000 à 29000 par an.

Au ministère de la Famille, on conteste ces données. «Je suis un peu sceptique», dit Pierre Lamarche, sous-ministre à la Famille. «On est au début du processus d'embauche pour les bureaux coordonnateurs. On ne

connaîtra pas le vrai bilan de la création d'emploi avant la fin de l'été», fait-il valoir.

Dans quelques mois, le portrait sera différent, assure-t-il, puisque le ministère finance l'embauche dans les bureaux coordonnateurs de 650 conseillères pédagogiques, conformément à ce qu'avait promis la ministre Carole Thériault. Selon les chiffres de l'AQCPPE, seules 156 personnes affectées au soutien des responsables de service de garde en milieu familial ont effectivement été embauchées par les bureaux coordonnateurs jusqu'à maintenant.

Au total, une fois les embauches terminées, Pierre Lamarche pré-

voit que le nombre de conseillères pédagogiques aura augmenté dans le réseau, puisque les bureaux coordonnateurs seront soumis à un ratio d'une conseillère pédagogique pour 22 services de garde en milieu familial.

«Les services directs aux enfants ne seront pas touchés», assure-t-il. Et ils le seront d'autant moins, souligne-t-il, que le budget des CPE connaîtra une hausse de 7% l'an prochain, des règles budgétaires qui n'ont été connues qu'au début de juin. Une installation de 80 places recevra donc 41000 de plus l'an prochain. «C'est une bonne année budgétaire», dit le sous-ministre. •